

Demande de dérogation au secteur scolaire pour l'entrée en 2nde GT dans un lycée public d'Ille-et-Vilaine

NOM de l'élève: <input type="text"/>	NOM et Prénom du responsable légal : <input type="text"/>
PRÉNOM : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>
Date de naissance : <input type="text"/>	CP Ville : <input type="text"/>
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	☎ : <input type="text"/> @ : <input type="text"/>

1 – Principe général de l'affectation en 2nde générale et technologique – lycée public éducation nationale

Chaque élève, en fonction de son lieu de résidence, relève d'un secteur de rattachement pour lequel il a une priorité d'accès.

2 – Principe général d'une dérogation pour un lycée hors secteur

Vous avez la possibilité de demander par dérogation jusqu'à deux lycées hors secteur. Il y sera répondu favorablement **uniquement si des places restent disponibles dans l'établissement souhaité, une fois satisfaites les inscriptions des élèves demandant leur lycée de secteur.**

Lorsque que le nombre de dérogations pour un même lycée excède le nombre de places restantes, le directeur académique fait appel aux critères de priorité établis par le ministère de l'Éducation nationale :

- 1 - Handicap
- 2 - Prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé
- 3 - Boursier
- 4 - Fratrie
- 5 - Domicile situé à la limite de la zone de desserte du lycée demandé
- 6 - Parcours scolaire particulier
- 7 - Autre motif

3 – Modalités de la demande de dérogation

Vous devez compléter cet imprimé et le retourner, le cas échéant, accompagné des justificatifs demandés pour le **11 juin 2021** au collège fréquenté par votre enfant.

L'établissement saisit dans l'application Affelnet la demande de dérogation selon le motif indiqué et conserve la demande et les pièces justificatives à l'exception des demandes au titre du handicap (critère 1) et de la prise en charge médicale importante (critère 2) qui doivent être validées par le directeur académique.

Les résultats de l'affectation seront disponibles le **30 juin 2021** sur le site de l'académie de Rennes. Si votre enfant est affecté dans son lycée de secteur, cela signifie que la dérogation n'a pu être accordée faute de places disponibles dans l'établissement demandé.



L'obtention d'une dérogation n'implique ni l'existence d'un transport scolaire pour rejoindre le lycée sollicité (renseignements sur <https://breizhgo.bzh/transports-scolaires>) ni l'obtention d'une place en internat (renseignements directement auprès du lycée).

ÉTABLISSEMENT(S) DEMANDÉ(S) PAR DÉROGATION (2 maximum)

Vœu 1 : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Vœu 2 : <input style="width: 90%;" type="text"/>
--	--

MOTIF DE LA DEMANDE ET PIÈCES À FOURNIR

1 - Élève souffrant d'un handicap	<input type="checkbox"/> Notification MDPH et document indiquant le motif de contre-indication du lycée de secteur			
2 - Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé	<input type="checkbox"/> Certificat médical de moins de trois mois et document indiquant le motif de contre-indication du lycée de secteur			
3 - Élève boursier	<input type="checkbox"/> Copie de la notification de bourse			
4 - Fratrie scolarisée en 2nde ou 1ère dans le lycée demandé	<input type="checkbox"/> Certificat de scolarité			
5 - Domicile proche de l'établissement demandé	<input type="checkbox"/> justificatif de domicile et plan (google maps...) indiquant le domicile, le lycée de secteur et le lycée demandé			
6 - Élève suivant un parcours scolaire particulier	Les continuités linguistiques (justifier par le collège d'origine)			
	<input type="checkbox"/> Anglais/russe au lycée Jean Macé à Rennes <input type="checkbox"/> Bilingue Breton au lycée Jean Macé à Rennes			
	<input type="checkbox"/> Anglais/chinois (lycée Zola, Mendès France ou Sévigné selon le collège d'origine de l'élève) <input type="checkbox"/> LVB italien (non enseigné dans le lycée de secteur)			
	Les projets de performances fédéraux (justifier par la direction jeunesse et sport)			
	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> <u>Au lycée Sévigné à Cesson Sévigné</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs handball masculin <input type="checkbox"/> Pôle espoirs athlétisme <input type="checkbox"/> Pôle espoirs et pôle France de canoë-kayak <input type="checkbox"/> CFCEP CRM handball </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> <u>Au lycée Jean Macé à Rennes</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs basket <input type="checkbox"/> Pôle espoirs tennis de table <u>Au lycée Joliot Curie à Rennes</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs de rugby féminin </td> </tr> <tr> <td style="border: none; vertical-align: top;"> <u>Au lycée Bréquigny à Rennes</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs de football féminin <input type="checkbox"/> Pôle France gymnastique <input type="checkbox"/> Pôle espoirs natation <input type="checkbox"/> Pôle espoirs handball féminin <input type="checkbox"/> Pôle espoirs judo <input type="checkbox"/> Pôle France de nage avec palmes </td> <td style="border: none; vertical-align: top;"> <u>Au lycée JacquesCartier à Saint-Malo</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs Badminton <input type="checkbox"/> Pôle espoirs de volleyball </td> </tr> </table>	<u>Au lycée Sévigné à Cesson Sévigné</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs handball masculin <input type="checkbox"/> Pôle espoirs athlétisme <input type="checkbox"/> Pôle espoirs et pôle France de canoë-kayak <input type="checkbox"/> CFCEP CRM handball	<u>Au lycée Jean Macé à Rennes</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs basket <input type="checkbox"/> Pôle espoirs tennis de table <u>Au lycée Joliot Curie à Rennes</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs de rugby féminin	<u>Au lycée Bréquigny à Rennes</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs de football féminin <input type="checkbox"/> Pôle France gymnastique <input type="checkbox"/> Pôle espoirs natation <input type="checkbox"/> Pôle espoirs handball féminin <input type="checkbox"/> Pôle espoirs judo <input type="checkbox"/> Pôle France de nage avec palmes
<u>Au lycée Sévigné à Cesson Sévigné</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs handball masculin <input type="checkbox"/> Pôle espoirs athlétisme <input type="checkbox"/> Pôle espoirs et pôle France de canoë-kayak <input type="checkbox"/> CFCEP CRM handball	<u>Au lycée Jean Macé à Rennes</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs basket <input type="checkbox"/> Pôle espoirs tennis de table <u>Au lycée Joliot Curie à Rennes</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs de rugby féminin			
<u>Au lycée Bréquigny à Rennes</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs de football féminin <input type="checkbox"/> Pôle France gymnastique <input type="checkbox"/> Pôle espoirs natation <input type="checkbox"/> Pôle espoirs handball féminin <input type="checkbox"/> Pôle espoirs judo <input type="checkbox"/> Pôle France de nage avec palmes	<u>Au lycée JacquesCartier à Saint-Malo</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs Badminton <input type="checkbox"/> Pôle espoirs de volleyball			
7 - Autre demande	<input type="checkbox"/> Les demandes ne relevant pas des situations énumérées ci-dessus relèvent toutes du critère 7 (options européennes, artistiques, ...). Il n'y a pas de justificatif à fournir. Le choix des enseignements optionnels se fait après l'affectation , lors de la télé-inscription ou de l'inscription dans l'établissement.			

 Fait à .. Le

Signature du responsable légal